



Place de la Résistance  
01580 IZERNORE

Tél. 04 74 76 96 76  
Fax. 04 74 76 50 11

mairie.izernore@wanadoo.fr

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 7 DECEMBRE 2010**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR** **DELIBERATIONS DES 31 MARS 2008 ET 16 MARS 2009 PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU** **MAIRE**

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibérations des 31 mars 2008 et 16 mars 2009,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

#### **Décisions du 28 septembre 2010**

N° 2010 - 071 - Acceptation du devis SNTP d'un montant de 3 250 € HT, soit 3 887 € TTC pour fourniture et pose d'un portail dissymétrique à la maison St Romain.

N° 2010 - 072 - Acceptation du devis CB IS d'un montant de 2 226,90 € HT, soit 2 663,37 € TTC pour fourniture d'un équipement informatique pour la Direction de l'école.

#### **Décisions du 5 octobre 2010**

N° 2010 - 073 - Acceptation du devis DOY Frères d'un montant de 1 548 € HT, soit 1 851,41 € TTC pour la réparation de la toiture du Cercle Hippique.

#### **Décisions du 12 octobre 2010**

N° 2010 - 074 - Acceptation du devis GYMNOVA d'un montant de 3 194,40 € HT, soit 3 820,50 € TTC pour achats d'agrès pour la salle DOJO.

N° 2010 - 075 - Acceptation du devis PRUNIAUX Géomètre, d'un montant de 1 702,65 € HT, soit 2 036,37 € TTC pour détachement de lots « Champagne Sud ».

#### **Décision du 13 octobre 2010**

N° 2010 - 076 - Acceptation du devis ELI-BURO CALIPAGE d'un montant de 435,86 € HT, soit 521,29 € TTC pour achat de mobilier de bureau

#### **Décision du 14 octobre 2010**

N° 2010 - 077 - Acceptation du devis MABEO INDUSTRIES d'un montant de 406,52 € HT, soit 486,20 € TTC pour achat de vêtements de travail pour le personnel technique.

#### **Décisions du 19 octobre 2010**

N° 2010 - 078 - Acceptation du devis SACER SUD-EST d'un montant de 7 878,35 € HT, soit 9 422,51 € TTC pour la réalisation d'un plateau ralentisseur à la Vignette

N° 2010 - 079 - Acceptation du devis CBIS d'un montant de 350 € HT, soit 418,60 € TTC pour l'achat d'un PC portable pour la STEP.

#### **Décision du 26 octobre 2010**

N° 2010 - 080 - Acceptation du devis DOY Frères d'un montant de 2 897,16 € HT, soit 3 465 € TTC pour remplacement de menuiseries au cercle hippique.

N° 2010 - 081 - Acceptation du devis CRAUSAZ d'un montant de 547 € HT, soit 654,21 € TTC pour le remplacement des pneus du tracteur Deutz.

#### **Décision du 27 octobre 2010**

N° 2010 - 082 - Acceptation du devis GONCET d'un montant de 791,50 € HT, soit 946,63 € TTC pour le remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes.

#### **Décision du 2 novembre 2010**

N° 2010 - 083 - Acceptation du devis SIGNAUX GIROD d'un montant de 2 159,78 € HT, soit 2 583,10 € TTC pour achat de signalisation verticale.

#### **Décision du 18 novembre 2010**

N° 2010 - 084 - Acceptation du devis FROID et MACHINES d'un montant de 1 506,56 € HT, soit 1 801,85 € TTC pour achat d'une desserte de bar.

#### **Décision du 22 novembre 2010**

N° 2010 - 085 - Acceptation du devis SNTP d'un montant de 535 € HT, soit 639,86 € TTC pour mise en place d'une vanne papillon Zone Champ Biolay.

### **Décision du 26 novembre 2010**

N° 2010 - 086 - Acceptation du devis EPTEAU d'un montant de 550 € HT, soit 657,80 € TTC pour contrôle de l'autosurveillance de la STEP.

### **Décision du 7 décembre 2010**

N° 2010 - 087 - Acceptation du devis SALVI ELECTRICITE d'un montant de 1 634, 53 € HT, soit 1 954,90 € TTC pour remplacement d'une armoire électrique aux vestiaires du foot.

### **Décision du 3 décembre 2010**

N° 2010 - 088 - Acceptation du devis CRAUSAZ d'un montant de 3 511,71 € HT, soit 4 200,01 € TTC pour l'achat d'une fraise à neige.

### **Décision du 7 décembre 2010**

N° 2010 - 088 - Acceptation du devis GONCET d'un montant de 1 652 € HT, soit 1 975,79 € TTC pour le remplacement d'un radiateur à l'école.

**MARCHES FORMALISES SIGNES** dans le cadre de la délégation de fonction conformément aux délibérations des 31 mars 2008 et 16 mars 2009 :

NEANT

### **PRIX DE VENTE DE L'EAU ET TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le prix du m3 d'eau qui reste fixé à 0.90 €, mais de porter le m3 d'assainissement à 0.99 € au lieu de 0.95 €.

La redevance « Pollution domestique » est augmentée de 0.19 à 0.21 € le m3, la redevance « modernisation des réseaux » est augmentée de 0.13 à 0.15 € le m 3, ces redevances sont encaissées par la commune qui les reverse à l'Agence de l'Eau.

### **ASSAINISSEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE - VILLAGE NORD OUEST D'IZERNORE**

La commune autorise le département à percevoir les subventions qui pourraient être attribuées par l'Agence de l'Eau à la commune dans le cadre du 9<sup>ème</sup> programme (2007-2012).

### **ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE COMMUNICATION DE L'AIN**

Michel COLLETAZ est élu à la majorité absolue et proclamé Délégué suppléant pour siéger, avec voix délibérative, en cas d'absence d'un titulaire, au sein du Comité Syndical Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

## **VIREMENT DE CREDIT**

Le Conseil Municipal décide de virer la somme de 2600 € du compte 020 dépenses imprévues au compte 4818 charges à étaler.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS BERTHIAND**

Le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes dans les compétences de la Communauté de Communes des Monts Berthiand :

\* ajouter au niveau de la compétence optionnelle « action sociale et périscolaire d'intérêt communautaire » les compétences suivantes :

- le financement du transport des élèves des écoles primaires du canton d'Izernore à destination :

- ↳ du gymnase d'Izernore,
- ↳ de sites de tri ou de traitement des déchets ménagers dans le cadre des actions de sensibilisation à la réduction des déchets,
- ↳ du musée municipal archéologique d'Izernore et de ses activités réalisées sur le territoire de la communauté de communes.

## **VENTES DE TERRAIN**

Le Conseil Municipal décide de vendre des parcelles de terrain situées dans la Zone d'Activités n° 2 « Champagne Sud » :

- LOT n° 11 - 4 000 m<sup>2</sup> à Monsieur Stéphane PETIOT
- LOT n° 12 - 5 000 m<sup>2</sup> à SCI A3G représentée par Mlle Emilie BONNAVENT
- LOT n° 13 - 8 014 m<sup>2</sup> à SCI CAR'LOC représentée par Mr Albert CARMINATI

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le Conseil Municipal décide de recruter six agents recenseurs pour effectuer les opérations de recensement de la population en janvier et février 2011. Ces agents seront rémunérés au prorata du nombre d'imprimés, soit 1,13 € par feuille de logement et 1,72 € par bulletin individuel.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE SUPPRESSION / CREATION D'EMPLOI**

Le Conseil Municipal décide de supprimer l'emploi actuel d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe de 20 h par semaine et de créer un emploi similaire à temps incomplet de 30 h par semaine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il décide également de transformer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer les emplois non pourvus d'Adjoints Techniques Principaux 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe.

## **ACHAT DE PETIT MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU**

Le Conseil Municipal décide d'imputer en section investissement l'achat de petit matériel et mobilier de bureau pour un montant total de 1 450,76 € TTC.

## **MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES CONVENTIONS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE COMMUNICATION DE L'AIN**

Le Conseil Municipal approuve les conventions de mandat pour la réalisation des travaux de génie civil de télécommunication :

- du « Quartier des Amphores » et « chemin des Trablettes »,
- et du Groupe scolaire au lieudit « La Courbe ».

## **CONVENTIONS DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE C.A.U.E DE L'AIN**

Le Conseil Municipal décide de confier au CAUE de l'Ain :

- la mission d'accompagnement de la commune dans la réflexion sur l'aménagement du cœur de village et sur la rénovation et l'extension de la mairie moyennant une participation financière de 4 560 € pour la 1<sup>ère</sup> mission,
- la mission d'accompagnement de la commune dans la réflexion sur l'aménagement des abords du temple gallo-romain moyennant une participation financière de 2 280 € pour la 1<sup>ère</sup> mission

## **PLAN DE FORMATION INTERCOLLECTIVITE DES AGENTS COMMUNAUX D'IZERNORE**

Le Conseil Municipal approuve le principe de retenir le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité Technique Paritaire intercommunal afin de permettre à la commune de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :

- intégration et professionnalisation,
- perfectionnement,
- préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents de la commune dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation.

## **AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SEMCODA**

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre de l'augmentation du capital en cours, de souscrire une action supplémentaire d'une valeur de 100 € en versant à la SEMCODA la somme de 87 € qui viendra en complément de la somme de 13 € précédemment versée par la commune qui avait été reportée en compte d'avance.

## **TRAVAUX DE VOIRIE - AMENAGEMENT DE LA RD 18 VILLAGE NORD OUEST / DEMANDE DE SUBVENTIONS**

L'estimation pour les travaux de voiries de la RD 18 fait ressortir un montant de 242 708,45 € HT, soit 290 279,31 € TTC. Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général des subventions au titre des amendes de police et de la construction de chaussée.

## **CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL**

Le Conseil Municipal considérant la surcharge de travail lié au centenaire du Musée Archéologique qui sera fêté cette année, décide de créer un emploi occasionnel à temps complet d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 15 février 2011 pour une durée de trois mois.

## **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN POUR L'AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SURELEVE SUR LA RD 85 ACCES SITE SPORTIF ET LOISIRS LA VIGNETTE**

Le Conseil Municipal approuve la convention avec le département de l'Ain concernant l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD 85 au PR 21 + 0.50 au droit de l'accès au site sportif et loisirs de la Vignette.